



16ème législature

Question N° : 7283	De Mme Gisèle Lelouis (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > La souveraineté de l'eau et les marchandages aggravant la sécheresse	Analyse > La souveraineté de l'eau et les marchandages aggravant la sécheresse.
Question publiée au JO le : 18/04/2023 Réponse publiée au JO le : 05/12/2023 page : 11007 Date de changement d'attribution : 21/11/2023		

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la grave crise de l'énergie qui a poussé le Gouvernement à marchander de l'eau de source française contre des hydrocarbures étrangers. En effet, les révélations de troques de 4 milliards de m³ d'eau par an contre des hydrocarbures, soit l'échange des ressources naturelles contre des ressources vitales risque de causer de graves problèmes aux Français, pour l'économie nationale, la santé et surtout l'agriculture et l'environnement. Ainsi, 19 tankers de 19 000 m³ partiront de Fos-sur-Mer et 48 tankers de 80 000 m³ de Martigues, par jour, soit 4 milliards de m³, à savoir la consommation annuelle des Français. Cet échange avec des « pays étrangers pour de grands projets en zones désertiques » met en danger le système environnemental français et la biodiversité. En effet, cette eau française, échangée donc, ne peut s'évaporer sur le territoire national et se transformer en nuage, donc en pluie pour alimenter les sols, ce qui risque d'aggraver la sécheresse, (voire de la causer) et de créer des conséquences dangereuses : feux de forêts, « saharélisation de la biodiversité », décès d'être vivants qui font le patrimoine ou l'économie locale du territoire. Le « Plan eau » d'Emmanuel Macron, très restrictif pour les Français, ne vise donc qu'à tenir ce « marché » en se servant de l'excuse du dérèglement climatique alors que ce genre d'activité l'aggrave. La préoccupation du Gouvernement pour l'eau ne semble donc qu'être une arnaque, comme l'avait déjà montré le don à l'Andorre de 24 hectares en Ariège : « l'annexion andorrane » de 2019 permise par Macron sans concertation des élus locaux avait ainsi fait perdre à l'Ariège sa source d'eau principale. La source de la rivière est désormais en Andorre, ce qui démontre le peu d'intérêt du Gouvernement pour ce qui concerne la souveraineté de l'eau, préférant des marchandages vaseux. Elle demande donc si le Gouvernement compte changer de politique de l'eau afin d'éviter des conséquences négatives pour les Français et protéger ses ressources naturelles plutôt que de les dilapider au plus offrant.

Texte de la réponse

Des messages viraux sur les réseaux sociaux ont été diffusés. Ils ne constituent en aucun cas une information. L'agence France presse a ainsi mis en évidence que les allégations mentionnées dans la question étaient infondées. Relayer les attaques rumorales est, somme toute, une démarche qui interroge. En tout état de cause, s'agissant de la qualité écologique de l'étang de Berre, une feuille de route a été établie avec l'ensemble des acteurs du territoire et validée par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président de la Région Provence-Alpes-Côte



d'Azur et la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2023. Elle est articulée autour de cinq axes : 1/ une évolution des lâchers d'eau de l'usine hydroélectrique de Saint Chamas ; 2/ un délimonage du bassin de Cadarache ; 3/ une consolidation des actions sur le bassin versant ; 4/ une étude d'opportunité d'un ouvrage de dérivation partielle des eaux du canal EDF permettant la réutilisation de l'eau douce sur le territoire ; 5/ une réouverture du tunnel du Rove. S'agissant de la politique de l'eau en général, le plan eau présenté par le Président de la République le 30 mars 2023 a pour objet de permettre de répondre aux exigences actuelles et futures avec en particulier des sécheresses qui vont s'accroître en nombre comme en intensité. L'objectif est de réduire d'au moins 10 % les prélèvements en eau d'ici à 2030 par la sobriété, d'optimiser la disponibilité de la ressource et de garantir le bon état écologique des masses d'eau.